

Déclaration liminaire à la CAPD du Gard du vendredi 10 novembre 2017

Monsieur le directeur académique, mesdames, messieurs

Nous avons choisi de focaliser notre déclaration liminaire sur trois points : **1. Le rôle et la place des représentants du personnel**, **2. La médecine scolaire**, **3. La formation continue dont le plan départemental est à l'ordre du jour.**

Premier point : Vous réunissez ce jour les membres de la CAPD pour la première fois de l'année... Faute de CAPD de rentrée, cela vous conduit à regrouper deux CAPD en une. Fort heureusement, l'avancement sera traité séparément car d'ores et déjà, les questions à aborder sont trop nombreuses. Nous le déplorons. D'autant que nous avons usuellement un groupe de travail préalable qui nous permettait d'évoquer l'essentiel de nos interrogations sur le plan de formation. Nous vous en avons fait la demande par écrit dans un courrier intersyndical Monsieur Noé. A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse. Cela ne colle pas avec la volonté que vous affichiez à la rentrée de travailler dans un esprit de respect mutuel. Nous sommes les représentants des personnels et en négligeant ces rendez-vous, en ne nous consultant pas, il nous est impossible de vous répercuter les inquiétudes, les questions, les besoins des personnels. Il y a tout juste un mois, nous vous faisons déjà part du même ressenti quant au projet de sectorisation nîmoise auquel nous n'étions pas associés. Nous voulons croire que la transition compliquée et la multitude de chantiers en cours ont été autant d'obstacles à la **qualité d'écoute et au respect mutuel indispensables à notre mission**. Gageons qu'à l'avenir, vous fassiez le choix de nous associer à ces travaux, ces réflexions, comme c'est le cas dans le Gard usuellement, pour le plus grand bénéfice des personnels dont nous portons la parole. Nous vous reproposerons d'autres rendez-vous, par exemple dans l'élaboration du prochain PDF, mais j'y reviendrai.

Le deuxième point de notre déclaration, **la médecine de l'Education Nationale**, fait écho à la note que vous avez publiée le 11 octobre 2017 concernant les PAI. Ce qui nous préoccupe prioritairement, c'est la médecine scolaire en faveur des élèves. Nous avons déjà déploré que celle-ci soit prise en charge même partiellement par le Lion's club avec les risques que nous avons mis en évidence l'an dernier. Ce procédé, alors assumé par votre prédécesseur, relevait déjà du bricolage pour composer avec le manque de moyens. Rappelons que nous parlons de la santé de nos élèves. Aujourd'hui, c'est le nombre de vacances de postes de médecins qui nous interpelle. Il faut dire que les niveaux de rémunération proposés sont à ce point ridicules qu'ils dissuadent les candidatures même les plus motivées. L'UNSA Education s'est saisie de cette question aux niveaux académique et national par le biais de son syndicat de médecins, le SNMSU, car nous savons que ce problème dépasse le cadre du Gard. Mais tout de même, nous attirons l'attention des membres de cette CAPD sur cette situation révoltante qui voit les médecins de la DSDEN du Gard, tenter de faire face sur tous les fronts et d'absorber en plus la charge de travail des postes vacants. Concernant les PAI, nous aurions tort de tenter de contourner le problème en demandant aux directrices et aux directeurs d'absorber également une part de cette charge de travail. Faut-il que nous rappelions le contexte de suppression de leurs aides administratives concomitante avec la multiplication de leurs tâches ? Nous considérons que votre note du 11 octobre, par son imprécision, peut amener des directrices et des directeurs à dépasser le cadre de leurs prérogatives. Elle ne prévoit pas, par exemple, le cas où un PAI reconduit à l'identique doit tout de même être réexplicité par le médecin si des membres de l'équipe ont changé. Nous sommes prêts à échanger plus en détail sur cette situation afin d'apporter à cette note toutes les modifications nécessaires et éviter que des personnels ne se mettent en difficulté ou en dehors du cadre du bulletin officiel concerné. Nous invitons enfin les directrices et les directeurs à continuer de prioriser leurs tâches et s'ils ne peuvent refuser de reprendre en charge des étapes dont le médecin scolaire les soulageait dans les faits, c'est autant de temps en moins à consacrer aux travaux administratifs. Sans aide administrative et avec les moyens qui sont les leurs, elles et ils font ce qu'ils peuvent face à une pression toujours croissante de toutes parts.

Venons-en au **dernier point**, le **plan de formation**. Nous savons tous ici que le carburant qui permettra ou non sa mise en œuvre, ce sont les moyens de remplacement. Le contexte que nous connaissons nous rend très pessimistes à cet égard. Nul besoin de revenir sur les postes de remplaçants qui ont été gelés pour permettre la mise en œuvre à la hâte des CP à 12 et le refus du ministère de recruter des enseignants sur liste complémentaire pour financer cette mesure ou absorber le déficit d'enseignants dans le Gard. Résultat,

d'ores et déjà, les circonscriptions appellent des enseignants pour annuler leur participation. Je vous cite le courrier d'un enseignant, dont certains passages sont éloquentes :

« Aujourd'hui je subis une annulation de participation au stage occitan. Je vous écris dans un état de colère et de révolte. Après une inscription sur un site totalement inopérant, quatre fois hors service pendant mes connexions, une architecture et une complexité que je n'avais jamais rencontrée ailleurs sur Internet. Je connais ce stage pour l'avoir déjà fait à deux reprises, il est remarquable, extrêmement intense. Je sais qu'on n'y compte pas ses heures mais c'est un temps d'apprentissage très riche alors je m'accroche. Je finis par arriver à m'inscrire. Il se déroule en internat donc exige beaucoup d'investissement... et d'organisation personnelle. Je m'organise. Il doit débiter le 2 octobre. Le vendredi 29 septembre : message du secrétariat de l'inspection du Vigan-Sommières qui venait juste d'être prévenu me signalant que ma candidature est retenue. Quelques minutes plus tard, rappel du même secrétariat me disant qu'il y avait un problème de remplacement. Etant tout près de l'inspection, je m'y arrête. A mon arrivée, navrée, la secrétaire m'avise qu'il n'y a qu'un remplaçant disponible et sur les deux candidats de la circonscription, c'est l'autre qui a été choisi. Est-il admissible de prévenir les inspections, et a fortiori les enseignants aussi tardivement pour un départ en stage ? Ce n'est pas la première fois que ce problème se pose et il m'a été répondu chaque fois qu'il en serait tenu compte pour l'organisation les années suivantes. Quelle perte de temps et d'énergie ! J'ai 38 années d'enseignement derrière moi, et j'ai assisté progressivement au délitement de la formation des enseignants. Je me rappelle du Plan De Formation de mes premières années, presque aussi gros qu'une revue. Et je n'ai pas souvenir, alors, d'annulation de stages pour non remplacement, alors que le nombre de stagiaires était considérable. Ce doit être cela que l'on nomme le progrès !!! » (fin de citation)

Monsieur l'inspecteur d'académie, les PDF se succèdent d'année en année et le Se-Unsa est bien conscient des évolutions nécessaires dans nos dispositifs de formation mais certains témoignages nous indiquent que les choses ne vont pas dans le bon sens. Il faut optimiser les parcours de formation, simplifier les procédures en centralisant les serveurs par exemple sur un même site. Trop de candidats ne sont pas retenus parce qu'ils n'ont pas pris le bon chemin. Les chantiers de la formation initiale et de la formation continue doivent être engagés en profondeur par le ministère. Au Se-UNSA, nous ne voyons aucune objection de principe à ce que notre administration forme ses personnels dans le sens des besoins qu'elle a identifiés en procédant par catégorie de « public désigné », qu'elle accompagne aussi la mise en œuvre des réformes. Il faut au contraire renforcer ces dispositifs pour former aux nouveaux programmes, au LSU, aux risques, etc. Mais cela ne doit pas se faire au détriment du droit de chaque personnel à se former individuellement et sur des sujets choisis. Or, cette année encore, le nombre de formations à candidatures individuelles a quasiment disparu au profit des formations à candidatures collectives et désignées.

Pourtant, si la fin du modèle archaïque d'inspection que nous connaissions a cédé la place au rendez-vous de carrière, c'est pour qu'enfin, chacun puisse faire part de ses difficultés sans crainte d'incidence sur la note pédagogique... C'est un des aspects positifs du PPCR. De décorrélérer le RDV de carrière de l'avancement. Mais il faut que ces besoins de formation puissent déboucher sur des moyens adaptés de se former pour améliorer la maîtrise de son métier ou ses pratiques.

La disparition du Conseil Départemental de Formation pèse selon nous dans ces constats. En dehors du travail mené par les IEN, aucune remontée de terrain ne participe à la réflexion et cela se sent dans l'engouement des enseignants à s'inscrire qui tient peut-être à l'inadéquation de l'offre et des besoins.

Lors du CTA de juin, le recteur s'est pourtant engagé à ce que les syndicats soient réunis à l'automne pour aider à l'élaboration du plan de formation académique et constituer des comités de pilotage 1er degré. De la même manière, bien plus qu'un simple groupe de travail, le SE-Unsa du Gard vous demande très officiellement la tenue d'un Conseil Départemental de Formation, comme c'est toujours le cas en Lozère, et comme il le fût dans le Gard il y a peu. Cela permettrait aux organisations syndicales de faire remonter les besoins des personnels que nous représentons et cela aiderait, à n'en pas douter, les services et les IEN à proposer une offre plus adaptée à ces besoins. Pour le SE-Unsa, la formation est l'affaire de tous et doit pouvoir se construire dans le dialogue, le partage et le respect des professionnels que sont les enseignants.

Merci de votre attention.

Les représentants du personnel du Se-UNSA